

Society of Upper Canada se sont présentés devant le comité. Ces personnes sont des avocats qui ont établi le mandat et rédigé le code de déontologie des membres du Conseil du barreau d'Upper Canada, c'est-à-dire l'Ontario. Ils nous ont dit que la plupart des criminalistes travaillant dans la ville de Toronto ne communiquent plus avec leurs clients par téléphone. Bien souvent, à grands frais, un avocat-conseil réputé demande à son client de le rencontrer quelque part la nuit, dans un parc. Il doit lui demander en outre de louer un taxi afin de le rencontrer dans un parc car il ne peut plus faire confiance au téléphone. Voilà qui devrait préoccuper tous les députés. A l'instar de tous les Canadiens, je m'inquiète qu'on nous supprime des droits et des privilèges inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et dans toute autre mesure législative et mesure de justice que nous ayons jamais conçues.

● (1520)

Comment pourrions-nous faire confiance au gouvernement s'il nous enlève des droits et des libertés que nous avons déjà eues? S'imaginer-t-on que le crime organisé va s'inquiéter de cette loi sur l'écoute électronique? Quelqu'un s'imaginer-t-il que les criminels vont préparer leurs sinistres complots au téléphone? Certainement pas. Ils ont des codes. Ils ont leur propre système de communication. Ils ne pouvaient se fier à la poste il y a 20 ans et maintenant ils n'ont plus confiance au téléphone. Ils savent ce qu'il faut faire.

Le citoyen honnête et de bonne foi n'a ni l'argent ni les moyens de déjouer la loi. Son téléphone sera branché à des tables d'écoute. Comme l'a dit le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), il pourra vouloir appeler son médecin, membre d'un clinique où on compte 10 autres médecins, 30 infirmières et 5 ou 6 secrétaires. On pourra soupçonner l'un d'eux d'avoir commis un acte criminel. Tous les téléphones de la clinique seront branchés à des tables d'écoute et à un ordinateur. Les sociétés de téléphone ont mis au point de nouveaux systèmes après avoir constaté que la voix d'une personne était un moyen aussi sûr de l'identifier que ses empreintes digitales. On peut reconnaître au téléphone la voix d'une personne sur 20 millions en analysant les ondes sonores par ordinateur. Ce qu'il faudrait, c'est nous protéger nous-même, adopter des mesures contre ce genre de système qui menace les droits de la personne. Loin de là, nous mettons tous ces renseignements à la portée de la police.

Le député de Calgary-Nord a dit que les policiers n'avaient plus à faire leur travail ou à suivre des cours de formation. Il suffit de brancher le réseau de la société Bell aux stations de police, et d'engager une armée d'employés pour identifier chaque personne qui se sert du téléphone en le branchant à un ordinateur. Il suffit de presser un bouton pour entendre la conversation et n'importe quel juge décidera en conséquence. C'est très inquiétant. Des millions de Canadiens écrivent à leur député. Nous recevons beaucoup de courrier et je suis certain que le ministre de la Justice et le solliciteur général (M. Fox) en reçoivent eux aussi. J'ai ici deux lettres que j'aimerais lire. Elles sont brèves et c'est pour cela que je les ai choisies. La première a été envoyée au président du comité. La voici:

Code criminel

Le bill C-51 est en train de me donner un complexe d'infériorité à titre de citoyen canadien, parce que le gouvernement que nous avons élu ne se rend pas compte qu'un tel bill est en train de détruire ma liberté en tant que Canadien.

Je demande donc que toute la partie du bill C-51 qui traite des armes à feu soit abandonnée une fois pour toute.

Il y a d'autres mesures du même genre. Ce ne sont pas seulement les bills du ministre de la Justice qui provoquent une telle réaction. D'autres bills accordent au gouvernement des pouvoirs qui dépassent ceux de tout autre gouvernement dans une société libre, surtout un gouvernement élu dans un régime parlementaire comme le nôtre. La semaine dernière, nous avons étudié le bill C-38. Voici ce qu'un de mes électeurs m'a écrit à ce sujet:

Je tiens à exprimer toute ma préoccupation au sujet du bill C-38, qui vise à modifier la loi sur les pêches. Les termes employés dans le bill sont tellement généraux et les définitions sont tellement vastes que toute personne qui se trouve à proximité d'une étendue d'eau ou qui y navigue pourrait être considérée comme contrevenant à la loi d'une façon quelconque. A cause de cela et des sanctions draconiennes prévues par les amendements projetés au Code criminel, les organismes d'exécution de la loi auront des pouvoirs discrétionnaires très vastes. Le gouvernement semble peu se soucier des rapports coûts-bénéfices de tout projet qui pourrait toucher, même marginalement, nos cours d'eau, ni de l'importance des dommages que de tels projets peuvent causer.

Les pouvoirs accordés aux inspecteurs en vertu de l'article 9 pour faire des perquisitions sans mandat semblent être une violation évidente des libertés civiles fondamentales.

Il est évident que mon électeur ne sait pas ce qui s'est produit depuis quelques années, pendant l'administration du gouvernement actuel. La société juste, les libertés humaines et la justice sont devenues un mythe. Elles appartiennent maintenant au passé. Nous pensions que le gouvernement se ferait un devoir de les protéger. Comme le député de Calgary-Nord l'a signalé hier et comme le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) l'a déjà dit, la société juste est juste pour le gouvernement libéral, mais pour personne d'autre. Les parasites font aussi partie de la société juste, les esprits tordus de l'autre côté de la Chambre qui ont imaginé tout cela et qui nous ont imposé cette mesure.

Rien à faire, ce bill ne peut pas obtenir l'accord de la Chambre. Nous ne pouvons continuer de laisser faire cela sans réagir. Il n'est pas nécessaire que nous cédions à ce genre d'intimidation. En passant, l'intimidation est un des motifs pour lesquels le juge peut autoriser l'écoute d'une ligne téléphonique. Alors, j'aimerais bien qu'on branche celle du ministre de la Justice sur la table d'écoute, puisqu'il a intimidé des députés de l'opposition lorsqu'il est apparu sur la scène d'un incident malheureux.

M. Paproski: Dragueur d'ambulances.

M. Oberle: Le ministre a voulu rendre responsable de cet incident des députés de l'opposition. Il aurait dû plutôt nous rassurer, en nous donnant l'assurance que lorsque le criminel sera écroué, il restera derrière les barreaux tant que nous ne serons pas certains qu'il ne récidivera pas.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole. Il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.